



Consultation pour le démontage et remontage de deux tentes au centre d'accueil de Poé de la province Sud

CAHIER DES CHARGES

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations nécessaires au **démontage, déplacement, rénovation éventuelle, préparation des terrains et remontage de deux tentes en toile de grande capacité** actuellement installées au sein du Centre d'Accueil de Poé (CAP).

Les deux tentes seront réimplantées sur un nouvel emplacement au sein du **Centre d'Accueil de Poé**, dans le respect des contraintes du site, de la sécurité des usagers et des prescriptions techniques applicables.

Les prestations comprennent notamment :

- la reconnaissance et la prise de mesures sur site ;
- le démontage complet des deux tentes ;
- le repérage et le conditionnement des différents éléments ;
- le transport/déplacement des éléments jusqu'au nouvel emplacement ;
- le contrôle de l'état des structures et accessoires ;
- le contrôle et, si nécessaire, la rénovation des toiles ;
- la préparation des deux emplacements ;
- la réalisation des fondations ou systèmes d'ancrage adaptés ;
- le remontage complet des structures ;
- la remise en place des toiles ;
- la réalisation ou remise en état des planchers bois ;
- la mise en place d'un éclairage solaire adapté à la partie couverte ;
- les essais, contrôles et réception de l'installation.

2. DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements concernés sont constitués de **deux grandes tentes en toile**, d'une dimension indicative de :

Pour chaque tente :

- **Largeur : 8,00 m**
- **Longueur : 6,50 m**
- **Toiture : deux pans**
- **Structure : aluminium**
- **Couverture et façades : toile pvc**
- **Plancher : bois**

Le modèle transmis au présent cahier des charges présente une structure constituée de profilés/conduits en aluminium et une enveloppe en toile. Le document technique de référence indique notamment une hauteur latérale de 2,30 m ainsi que des résistances indicatives au vent. Ces caractéristiques devront toutefois être **vérifiées sur les équipements réellement présents au CAP avant toute intervention**.

Nota : Les dimensions indiquées ci-dessus sont celles communiquées dans le cadre de la présente consultation. L'entreprise devra impérativement effectuer les relevés nécessaires lors de la visite obligatoire sur site.

Nota 2 : annexe 1 fiche descriptive des tentes

3. VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Afin de permettre aux entreprises candidates d'appréhender précisément les contraintes techniques de l'opération, **une visite du site est obligatoire**.

Date Mercredi 26 août 2026 à 9h00

Lieu : Centre d'Accueil de Poé (CAP)

Domaine de Déva – Bourail

☎ 72.72.41

👤 **Cyril HUET**

Directeur du Centre d'accueil de Poé

✉ cyril.huet@province-sud.nc

Cette visite permettra notamment aux candidats :

- d'identifier les deux tentes concernées ;
- d'examiner leur état général ;
- de vérifier les dimensions et caractéristiques des structures ;
- d'évaluer les conditions de démontage ;
- d'identifier les éventuelles réparations à prévoir ;
- d'apprécier les conditions d'accès pour les véhicules et engins ;
- d'étudier les deux nouveaux emplacements ;
- d'évaluer la nature et la préparation des sols ;
- de déterminer le système d'ancrage le plus adapté ;
- d'étudier l'installation de l'éclairage solaire.

Aucune entreprise ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance des lieux et de leurs contraintes pour justifier une plus-value liée à des éléments qui étaient observables lors de la visite.

4. DÉLAI DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises disposent d'un délai d'un peu plus de **trois semaines à compter du mercredi 12 août 2026** pour remettre leur proposition.

Date de lancement de la consultation : Mercredi 12 août 2026

Visite obligatoire : Mercredi 26 août 2026 à 9h00

Date limite de remise des offres : Vendredi 4 septembre 2026 à 15h00

Toute offre reçue après cette échéance pourra être écartée.

✉ Envoi par courriel : djs.cap@province-sud.nc

ou à déposer au centre d'accueil de Poé

À l'attention de :

Province Sud – DCJS

Centre d'accueil de Poé

Lot n°1 Gouaro

BP 962 – 98870 Bourail

Besoins d'informations :

☎ 72.72.41

👤 **Cyril HUET**

Directeur du Centre d'accueil de Poé

✉ cyril.huet@province-sud.nc

5. PRESTATIONS DE DÉMONTAGE

L'entreprise devra assurer le démontage complet des deux tentes.

Cette prestation comprendra notamment :

- la dépose des toiles ;
- la dépose des éléments de toiture ;
- le démontage des structures aluminium ;
- la dépose des systèmes d'ancrage existants ;
- le démontage des planchers bois ;
- le démontage des éventuels équipements ou accessoires ;
- le repérage des différents éléments ;
- le conditionnement et la protection des pièces ;
- le stockage temporaire si nécessaire ;
- le transport vers le nouvel emplacement.

Une attention particulière devra être portée à la **conservation des éléments existants**, afin de permettre leur réutilisation lors du remontage.

L'entreprise devra signaler au CAP tout élément présentant une déformation, une corrosion, une usure importante ou une détérioration susceptible de compromettre la sécurité ou la bonne utilisation de la tente.

6. DIAGNOSTIC ET RÉNOVATION DES TOILES

La consultation devra intégrer une **inspection complète des toiles des deux tentes**.

L'entreprise devra vérifier notamment :

- l'état général de la toile ;
- les coutures ;
- les jonctions ;
- les œillets ;
- les points d'attache ;
- les fermetures ;
- les portes ;
- les fenêtres éventuelles ;
- les systèmes de tension ;
- les zones présentant des déchirures ou perforations ;
- les zones présentant une usure due au soleil ;
- les traces de moisissure ou de dégradation ;
- l'étanchéité générale.

L'entreprise devra distinguer :

A. Les interventions indispensables à la remise en service

et

B. Les interventions d'amélioration ou de rénovation pouvant être réalisées en option.

Les éventuelles réparations de toile devront être chiffrées clairement.

Il est demandé aux entreprises de prévoir, dans leur offre, une **ligne spécifique "rénovation/réparation des toiles"**, afin que le CAP puisse apprécier séparément le coût de cette prestation.

7. PRÉPARATION DES NOUVEAUX TERRAINS

L'entreprise devra réaliser les prestations nécessaires à l'implantation des deux tentes.

Les emplacements seront déterminés en concertation avec le CAP lors de la visite.

La préparation pourra notamment comprendre :

- nettoyage, débroussaillage, élagage de la zone ;
- nivellement du terrain ;
- décaissement si nécessaire ;
- évacuation des matériaux excédentaires ;
- mise à niveau ;
- préparation de l'assise ;
- réalisation des fondations nécessaires ;
- remise en état des abords après travaux.

L'entreprise devra proposer une solution permettant d'obtenir une **surface stable, plane et durable**, adaptée à l'installation des tentes et à leur fréquentation par le public.

8. ANCRAGE DES STRUCTURES

Deux solutions pourront notamment être étudiées :

Solution 1 – Plots béton

Réalisation de plots en béton permettant l'ancrage de la structure aluminium.

L'entreprise devra préciser :

- le nombre de plots ;
- leurs dimensions ;
- leur profondeur ;
- le type d'ancrage ;
- les systèmes de fixation ;
- les éventuels délais de séchage avant remontage.

Solution 2 – Vis de sol

Mise en place de vis de sol adaptées à la nature du terrain et aux contraintes de la structure.

L'entreprise devra préciser :

- le nombre de vis ;
- leurs caractéristiques ;
- leur profondeur ;
- leur capacité de résistance ;
- le système de fixation à la structure aluminium.

Choix de la solution

L'entreprise pourra proposer **une ou plusieurs solutions**, en justifiant son choix au regard :

- de la nature du terrain ;
- de la stabilité recherchée ;
- des contraintes climatiques ;
- de la sécurité des utilisateurs ;
- de la pérennité de l'installation ;
- des contraintes du site du CAP.

9. REMONTAGE DES STRUCTURES

Après préparation des terrains et réalisation des ancrages, l'entreprise procédera au remontage complet des deux tentes.

La prestation comprendra :

- remontage de la structure aluminium ;
- contrôle de l'assemblage ;
- contrôle de l'équerrage et de l'aplomb ;
- fixation aux ancrages ;
- remontage de la toiture ;
- pose et tension des toiles ;
- remise en place des portes et ouvertures ;
- remise en place des accessoires ;
- vérification générale de la stabilité.

L'entreprise devra veiller à ce que les toiles soient correctement tendues afin de limiter les phénomènes de poche d'eau, de battement au vent et d'usure prématurée.

10. PLANCHER BOIS

Les deux tentes étant actuellement équipées d'un **plancher en bois**, l'entreprise devra assurer :

- la dépose des planchers existants ;
- le contrôle de l'état des éléments bois ;
- le remplacement des éléments détériorés si nécessaire ;
- la remise à niveau ;
- la pose du plancher dans les nouvelles tentes ;
- la fixation et la sécurisation des éléments ;
- la vérification de l'absence de risque de trébuchement ou de partie saillante.

Les éléments nécessitant un remplacement devront être **identifiés et chiffrés séparément**.

11. ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Chaque tente devra pouvoir bénéficier d'un **éclairage solaire autonome** destiné à la partie couverte.

L'entreprise devra proposer une solution complète comprenant, selon les besoins :

- luminaires LED ;
- câblage ;
- protections ;
- interrupteurs ou commandes ;
- système de fixation.

L'installation devra être conçue pour :

- fonctionner de manière autonome ;
- permettre un éclairage suffisant de la partie couverte ;
- être adaptée à une utilisation par le public ;
- résister aux conditions extérieures ;
- limiter les risques de détérioration ;
- permettre une maintenance simple.

L'entreprise devra préciser dans son offre :

- le nombre de luminaires ;
- leur puissance ;
- leur autonomie estimée ;
- le mode de commande ;
- les garanties des équipements.

12. SÉCURITÉ ET RÉSISTANCE

Compte tenu de l'implantation des tentes au sein d'un établissement accueillant du public, l'entreprise devra porter une attention particulière :

- à la stabilité des structures ;
- à la qualité des ancrages ;
- à la résistance aux intempéries ;
- à la tension des toiles ;
- à la sécurité du plancher ;
- aux risques liés aux éléments saillants ;
- à la sécurité de l'installation électrique/solaire ;
- à la protection des usagers pendant et après les travaux.

L'entreprise devra signaler au CAP toute anomalie constatée sur les structures existantes susceptible de remettre en cause leur réutilisation.

13. NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT

À l'issue des travaux, l'entreprise devra :

- évacuer ses déchets ;
- évacuer les matériaux inutilisables ;
- nettoyer les zones d'intervention ;
- remettre en état les abords ;
- supprimer les éventuels éléments dangereux ;
- laisser les deux espaces propres et immédiatement utilisables.

14. PROPOSITION TECHNIQUE ATTENDUE

Chaque candidat devra joindre à son offre une **note méthodologique** précisant :

1. La méthodologie de démontage ;
2. La méthode de transport et de manutention ;
3. Les éventuelles solutions de rénovation ;
4. La méthode de préparation des terrains ;
5. La solution proposée pour les ancrages ;
6. La méthode de remontage ;
7. La solution proposée pour les planchers ;
8. La solution d'éclairage solaire ;
9. Les moyens humains mobilisés ;
10. Les moyens matériels et engins utilisés ;
11. Le délai prévisionnel d'intervention ;
12. Les garanties proposées ;
13. Les mesures prises pour assurer la sécurité pendant les travaux.

15. DÉCOMPOSITION DU PRIX

Afin de permettre une comparaison claire des offres, le candidat devra présenter son offre selon la décomposition suivante:

TENTE N° 1 (actuellement située dans la zone camping)

N°	Désignation	Montant HT	Montant TGC	Montant TTC
1	Visite, études et préparation			
2	Démontage tente n°1			
3	Transport/déplacement			
4	Préparation terrain			
5	Plots béton – offre de base			
6	Vis de sol – variante			
7	Remontage tente n°1			
8	Remise en état plancher			
9	Éclairage solaire tente n°1			
10	Diagnostic/rénovation de la toile			

N°	Désignation	Montant HT	Montant TGC	Montant TTC
11	Nettoyage et évacuation déchets			
	TOTAL			

TENTE N° 2 (actuellement située à proximité du réfectoire)

N°	Désignation	Montant HT	Montant TGC	Montant TTC
1	Visite, études et préparation			
2	Démontage tente n°2			
3	Transport/déplacement			
4	Préparation terrain			
5	Plots béton – offre de base			
6	Vis de sol – variante			
7	Remontage tente n°2			
8	Remise en état plancher			
9	Éclairage solaire tente n°2			
10	Diagnostic/rénovation de la toile			
11	Nettoyage et évacuation déchets			
	TOTAL			

Options / prestations supplémentaires

L'entreprise devra également chiffrer séparément toute prestation qu'elle estime nécessaire ou souhaitable :

- remplacement de toile ;
- réparation importante ;
- remplacement d'éléments aluminium ;
- remplacement de pièces de fixation ;
- remplacement de plancher ;
- amélioration de l'éclairage ;
- traitement ou protection des structures ;
- toute autre intervention nécessaire.

16. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le candidat devra préciser dans son offre le **délai total nécessaire à la réalisation des travaux**, depuis le démarrage du chantier jusqu'à la réception des deux tentes.

Il indiquera notamment :

- durée du démontage ;
- durée de préparation des terrains ;
- délai de réalisation des fondations/ancrages ;
- durée du remontage ;
- durée des éventuelles réparations des toiles ;
- durée de mise en place de l'éclairage solaire ;
- délai total prévisionnel.

Le calendrier d'intervention devra être validé préalablement avec la direction du CAP.

17. CONTRÔLE ET RÉCEPTION

Une réception des travaux sera organisée avec le représentant du CAP à l'issue de l'intervention.

Elle portera notamment sur :

- la conformité de l'implantation ;
- la stabilité des deux structures ;
- la qualité des ancrages ;
- l'état et la tension des toiles ;
- l'état des planchers ;
- le fonctionnement de l'éclairage solaire ;
- la propreté du site ;
- l'absence de défaut ou de danger apparent.

Toute anomalie constatée devra être corrigée par l'entreprise avant réception définitive.

18. GARANTIES

Le candidat devra préciser les garanties applicables :

- aux travaux réalisés ;
- aux réparations de toile ;
- aux éléments remplacés ;
- aux systèmes d'ancrage ;
- à l'installation solaire ;
- aux éventuelles fournitures nouvelles.

19. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

Les offres pourront être analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération indicative
Valeur technique et méthodologie	10 %
Prix des prestations	70 %
Qualité et pertinence de la solution d'ancrage	10 %

Critère	Pondération indicative
Délais d'intervention	10 %
TOTAL	100 %

20. CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas perturber le fonctionnement normal du Centre d'Accueil de Poé.

Les travaux devront notamment être organisés de manière à garantir la sécurité :

- des usagers du CAP ;
- des personnels ;
- des visiteurs ;
- des prestataires ;
- des enfants et groupes accueillis.

L'entreprise sera responsable de la sécurisation de sa zone de chantier pendant toute la durée des travaux.

21. RÉSUMÉ DE LA PRESTATION

La prestation attendue consiste donc à assurer une **opération complète "clé en main"** comprenant :

DÉMONTAGE → DIAGNOSTIC → RÉNOVATION SI NÉCESSAIRE → TRANSPORT → PRÉPARATION DES TERRAINS → ANCRAGES → PLANCHERS → REMONTAGE → ÉCLAIRAGE SOLAIRE → CONTRÔLES → RÉCEPTION

pour **deux tentes de 8 m × 6,50 m**, à structure aluminium, toiture deux pans, enveloppe toile et plancher bois, destinées à être réimplantées au **Centre d'Accueil de Poé – Domaine de Déva**.

12. VALIDITES DES OFFRES

Les offres devront rester valables pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise.

13. RESERVES

La Province Sud se réserve le droit :

- de ne pas donner suite à la présente consultation ;
- ou de n'y donner qu'une suite partielle, notamment en fonction :
 - des offres reçues ;
 - des contraintes budgétaires.